

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE, COMMERCE.

# L'ÉCHO SAUMUROIS

Paraissant les Mardis, Jeudis et Samedis,

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES, INSERTIONS LÉGALES ET AVIS DIVERS.

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR.

### PRIX DES ABONNEMENTS:

Un an, Saumur. . . . .	18 fr. » c.	Poste, 24 fr. » c.
Six mois, — . . . . .	10 — —	13 — —
Trois mois, — . . . . .	5 25 —	7 50 —

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis contraire. — Les abonnements demandés, acceptés ou continués, sans indication de temps ou de termes seront comptés de droit pour une année. — L'abonnement doit être payé d'avance. — Les abonnements de trois mois pourront être payés en timbres-poste de 20 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

### Gare de Saumur (Service d'hiver, 8 novembre).

#### DEPARTS DE SAUMUR VERS NANTES.

3 heures 09 minutes du matin, Poste.	
9 — 02 — — — Omnibus-Mixte.	
1 — 33 — — — — Omnibus-Mixte.	soir,
4 — 13 — — — — Express.	
7 — 22 — — — — Omnibus-Mixte.	
9 h. soir (pour Angers seulement), Omnibus.	

#### DEPARTS DE SAUMUR VERS PARIS.

3 heures 03 minutes du matin, Mixte.	
8 — 35 — — — — Omnibus-Mixte.	
9 — 50 — — — — Express.	
12 — 38 — — — — Omnibus-Mixte.	
4 — 44 — — — — Omnibus.	soir,
10 — 30 — — — — Poste.	

Le train d'Angers, qui s'arrête à Saumur, arrive à 6 h. 43.

### PRIX DES INSERTIONS:

Dans les annonces . . . . .	20 c. la ligne.
Dans les réclames . . . . .	50 — —
Dans les faits divers . . . . .	30 — —
Dans toute autre partie du Journal.	75 — —

RESERVES SONT FAITES: Du droit de refuser la publication des insertions reçues et même payées, sauf restitution dans ce dernier cas; Et du droit de modifier la rédaction des annonces.

ON S'ABONNE A SAUMUR, Au BUREAU du JOURNAL, place du Marché-Noir, et chez MM. GRASSET, JAVAUD et MILON, libraires.

## Chronique Politique.

### CIRCULAIRE DE M. LE MINISTRE DE L'INTÉRIEUR.

Paris, ce 12 janvier 1870.

Monsieur le préfet,

Le message du 12 juillet et le sénatus-consulte du 8 septembre 1869 ont réalisé, dans nos institutions politiques, la transformation libérale annoncée par l'Empereur et attendue par le pays. C'est le devoir du cabinet actuel d'appliquer les principes nouveaux, de les faire pénétrer dans les mœurs publiques et d'en dégager, par une pratique loyale, tout ce qui peut servir les intérêts de la nation.

Vous serez intimement associé à cette œuvre, monsieur le préfet, pour en assurer le succès, le gouvernement compte sur votre dévouement et votre concours absolu. Déjà vous connaissez l'esprit général dont s'inspirera mon administration: fidèle à mon passé, je poursuivrai énergiquement l'union de l'Empire et de la liberté.

Cette politique répond aux vœux de plus en plus manifestes du pays et des Chambres; mais elle suppose et elle exige avant tout le maintien de l'ordre public.

L'Empire a reçu la consécration du suffrage populaire et du temps; il doit sauvegarder les intérêts dont l'immense faisceau constitue la fortune de la France. Le devoir de tous les citoyens est de respecter en lui la volonté nationale.

Le gouvernement ne saurait donc tolérer aucune tentative de désordre, et, de même qu'il a confiance en votre fermeté, vous pouvez

compter que son appui, au besoin, ne vous manquerait pas.

Mais vous ne me trouverez pas moins résolu, monsieur le préfet, à réprimer tout acte arbitraire, tout excès de pouvoir, quel qu'en puisse être l'auteur. Le gouvernement veut assurer par tout le respect scrupuleux de la légalité.

Parmi les lois dont l'application vous est plus particulièrement dévolue, il n'en connaît pas de plus dignes d'éveiller votre sollicitude que celles qui assurent au citoyen le paisible exercice de ses droits, l'appellent à exprimer son avis sur les affaires publiques, et défendent son suffrage contre d'illégitimes pressions. Ces droits sont le patrimoine naturel d'un pays libre; le gouvernement entend les préserver de toute atteinte.

Vous vous conformerez également à ses intentions, monsieur le préfet, en veillant à ce qu'aucune entrave ne vienne, par le fait de vos subordonnés, gêner le fonctionnement régulier des conseils électifs. Le rôle de l'administration supérieure n'est pas de substituer son action personnelle à celle de ces corps; il consiste seulement à les maintenir dans le cercle légal de leurs attributions. Loin de ralentir leur activité, vous vous efforcerez de développer en eux l'esprit d'initiative, le goût des affaires locales, afin de favoriser les progrès d'une décentralisation qui, des sphères de la loi, doit descendre dans le domaine des faits et dans les habitudes quotidiennes des populations. Pour mieux atteindre ce but, vous vous garderez de jamais subordonner l'administration à la politique, et vous traiterez avec une impartialité égale les honnêtes gens de toutes les opinions.

Il est des questions d'un autre ordre qui appellent votre examen et votre attention. De grands problèmes sociaux se sont posés devant notre époque. En les abordant avec décision, en ne négligeant aucune des améliorations que réclament les intérêts moraux et matériels du plus grand nombre, en accoutumant les citoyens aux pratiques fortifiantes de la vie publique, nous verrons s'évanouir toutes les défiances et nous réduirons à l'impuissance toutes les exagérations.

La politique inaugurée par le sénatus-consulte assure la stabilité de nos institutions; elle a droit, à ce titre, à l'appui loyal de tous les hommes de bien. Votre concours, monsieur le préfet, nous aidera à la fonder définitivement en réunissant autour du trône toutes les forces libérales et conservatrices de la nation.

Je vous prie d'agréer, monsieur le préfet, l'assurance de ma considération très-distinguée.

Le ministre de l'intérieur,

CHEVANDIER DE VALDROME.

### ÉCHOS POLITIQUES ET PARLEMENTAIRES.

Une émotion indéfinissable pesait mardi sur la Chambre.

Bien avant l'ouverture de la séance, c'étaient dans tous les couloirs des groupes animés où l'on ne s'entretenait que du déplorable événement d'Auteuil.

On se passe de mains en mains le numéro de la *Marseillaise*, tout encadré de noir, et l'article plus que véhément de M. Henri Rochefort et très-vivement commenté.

M. Emile Ollivier est en conférence avec M. Schneider, à la présidence.

M. Henri Rochefort se promène seul, dans la salle des Pas-Perdus; il est très-pâle et consulte, à chaque instant, sa montre.

C'est à peine si, au milieu de l'émotion générale, on a le temps de féliciter le ministère de la louable et courageuse résolution prise par M. Emile Ollivier au sujet de MM. Ledru-Rollin et Tibaldi, résolution qu'a si promptement ratifiée l'Empereur.

A deux heures, la séance est ouverte.

Un profond silence règne dans la salle. A peine le procès-verbal est-il adopté que M. Guyot-Montpayroux s'élance à la tribune.

Il lit, d'une voix très-émue, un projet de loi demandant que les membres de la famille Bonaparte soient soumis à la juridiction de droit commun.

Il ajoute quelques mots explicatifs et descend de la tribune, au milieu d'un silence glacial.

M. Rochefort se lève. Si le mot ne sortait pas du vestiaire fripé du romantisme, on pourrait dire qu'il y a dans sa physionomie quelque chose de fatal. Il interpelle le ministre de la justice sur « l'assassinat commis par le cousin de l'Empereur. » Sa voix est saccadée, mal posée, on voit que le sang-froid lui fait complètement défaut; à peine a-t-il prononcé quelques mots qu'il se livre en effet à une intempérance de langage qui soulève de vives protestations sur les bancs de la droite et du centre.

La gauche écoute sans donner le moindre signe d'approbation. M. Jules Favre, entre autres, écrit tranquillement une lettre.

### FEUILLETON.

66

## L'ENFANT TROUVÉ,

Par ÉTIENNE ÉNAULT.

### DEUXIÈME PARTIE.

#### LE CAPITAINE D'ÉTAT-MAJOR.

(Suite.)

Mais le temps pressait, le péril était imminent. Il fallait quitter Nantes au plus vite. Bénédicte enveloppa Blanche dans un manteau. On remercia de son hospitalité le greûer de navires, et l'on se mit en marche. Au détour d'une rue, on aperçut M. Mathieu.

— Eh bien ! demanda vivement Bénédicte ?

— L'homme et les chevaux sont là.

— Que dites-vous de l'homme ?

— Il a la mine d'un garçon plein de cœur. Son visage

ne ment pas, j'en suis sûr. On peut se fier à lui.

— C'est ce que j'ai pensé en le voyant.

On parvint dans un petit carrefour où, trois poney bretons, rustiquement harnachés, attendaient. Un jeune artisan les tenait par la bride. C'était un patriote à l'air franc et résolu que Bénédicte avait rencontré,

quelques heures auparavant, en compagnie d'un soldat mayennais, et qu'il n'avait pas craint d'associer à l'exécution du projet convenu entre ses compagnons et lui.

— Ma mère, dit Raoul, l'heure est venue de nous séparer. Voici des chevaux qui conviennent à votre apparence de paysanne bretonne. Le brave ouvrier que voilà vous servira de guide jusqu'à Saint-Nazaire, à l'embouchure de la Loire, où habite sa famille, et où, affirme-t-il, vous trouverez aisément l'occasion de passer en Angleterre.

— La prudence ne nous permet pas même de vous accompagner, reprit Bénédicte.

— Séparons-nous donc, dit la comtesse. Le ciel permettra peut-être que nous nous réunissions dans un temps plus calme et meilleur.

— J'y compte bien, ma mère, répondit Raoul. La tempête sociale, qui bouleverse la France, ne peut durer.

Blanche s'était mise en selle. Mme de Flavigny en fit autant; puis, s'adressant à Bénédicte :

— Je vous confie mon Raoul, lui dit-elle, d'une voix suppliante. Guidez-le, protégez-le.

— Lui et moi nous ne nous quitterons plus, madame, répondit le capitaine avec fermeté.

— Il m'a promis, ma mère, que nous serions frères d'armes, ajouta Raoul.

— Frères d'armes ! balbutia la comtesse en appuyant

la main sur son cœur qui battait à se rompre... Frères d'armes !... Oui... c'est cela... mes enfants !... Adieu !

— Adieu !... et pensez à nous ! s'écria Blanche en suivant Mme de Flavigny qui s'éloignait.

Bénédicte et Raoul cessèrent bientôt de les apercevoir. Un moment, ils semblèrent comme anéantis. Le jeune gentilhomme secoua le premier cette torpeur et rompit le silence.

— Où allons-nous ? demanda-t-il.

— A l'état-major, répondit le capitaine. Je veux aujourd'hui même faire régulariser votre engagement.

Suivis de M. Mathieu et de Justin, les deux jeunes gens descendirent le quai; ils se dirigèrent vers le vieux château où résidait le commandant de la place. Le soir, ils partaient en poste avec Kléber et Marceau, qui, ne voulant point paraître autoriser par leur présence les horreurs que Carrier commettait à Nantes, avaient résolu de n'y pas demeurer jusqu'au lendemain.

Quelques jours plus tard, Bénédicte et Raoul apprenaient que la comtesse et Blanche, après être arrivées sans accident à Saint-Nazaire, s'étaient embarquées pour l'Angleterre sur un navire américain.

### XIV.

Dix-huit mois s'étaient écoulés depuis les événements que nous venons de raconter, et pendant ce laps de temps bien des changements s'étaient opérés dans la

situation politique de la France. La révolution de thermidor, en mettant fin au régime de la Terreur, avait inauguré pour les provinces de l'Ouest une ère de clémence, bientôt suivie d'une pacification générale. Une sorte de transaction avait rapproché les deux partis. La Convention avait livré Carrier au bourreau; de leur côté, les derniers généraux vendéens s'étaient résignés à reconnaître la République. De tous les chefs royalistes que nous avons vus réunis en conseil de guerre aux Herbiers, deux seuls survivaient; les autres avaient péri dans l'espace d'un an.

Bonchamps et Lescuré étaient morts: l'un à Saint-Florent, l'autre sur la route de Fougères. M. de Flavigny avait expiré à Savenay. Le prince de Talmont, fait prisonnier, avait été fusillé dans la cour de son château de Laval. D'Elbée, surpris à Noirmoutiers, où il languissait criblé de blessures, avait été également fusillé le 4 mars 1794; La Rochejacquelein avait été tué d'un coup de feu à bout portant par un grenadier républicain. Quant au baron de Marigny, il était mort misérablement, condamné et fusillé par ses compagnons d'armes. Charette et Stoffet, seuls vivants, venaient de faire leur soumission, soumission sans sincérité, qui cachait un vif désir de relever l'étendard de l'insurrection. Cependant une amnistie générale avait ouvert les portes des prisons, et ceux des insurgés qui s'étaient vus contraints, après la débâcle de Savenay, de chercher un refuge dans

M. Emile Ollivier, dans sa réponse à M. Rochefort, a été très-éloquent et très-noblement inspiré. Ses paroles ont été couvertes d'applaudissements; l'extrême-droite s'est, dans la circonstance, départie de la réserve qu'elle avait observée jusqu'ici, à l'égard du nouveau cabinet.

Seule, la gauche n'est pas sortie de son impassibilité.

Aussitôt que lecture a été donnée par M. Schneider de la lettre de M. le procureur-général Grandperret, M. Rochefort a quitté la salle des séances.

La séance s'est terminée, — ainsi que le portait l'ordre du jour, — par l'élection de trois vice-présidents, et, à dire vrai, on n'avait guère le cœur à discuter.

MM. Mège, Busson-Billault et Alfred Le Roux ont été désignés pour succéder à MM. de Talhouët, Chevandier de Valdrôme et Daru.

Dans la séance du 15 janvier, M. Nogent-Saint-Laurens donne lecture du rapport sur la demande de poursuites contre M. Rochefort.

Le rapport conclut à l'autorisation.

#### LA JOURNÉE DU 12 JANVIER.

Les craintes que l'on était en droit de concevoir ne se sont pas justifiées.

Grâce à l'attitude pacifique de la population parisienne et aux mesures prises par l'autorité, la journée du 12 janvier s'est passée sans désordres.

Voici le compte-rendu de la *Gazette des Tribunaux*:

Aujourd'hui ont eu lieu à Neuilly les obsèques de Victor Noir.

Une foule énorme, qu'on évalue à cinquante mille personnes environ, assistait à cette cérémonie. On y remarquait beaucoup d'ouvriers et de jeunes gens, beaucoup de femmes aussi, parmi lesquelles un certain nombre appartenant à ce qu'on appelle le demi-monde.

Dès dix heures du matin, on remarquait une grossissant.

La maison mortuaire était ouverte à tout le monde et chacun y pouvait pénétrer. Le corps de Victor Noir y était exposé et y est resté jusqu'au dernier moment.

A deux heures, on procéda à la levée du corps M. Henri Rochefort parut en ce moment à l'une des fenêtres de la maison du défunt et adressa à ceux des assistants qui se trouvaient les plus rapprochés une allocution dont le sens était une invitation au calme et à la modération.

Il paraît que plusieurs des amis de Victor Noir avaient conçu le projet de faire porter le corps au cimetière du Père-Lachaise. Cette mesure pouvant présenter quelques inconvénients, vu le grand nombre des assistants, on y aurait renoncé. Toujours est-il qu'on se rendit directement, par l'avenue de Neuilly, au ci-

metière de cette commune, situé à une assez grande distance de la maison mortuaire, non loin du bois de Boulogne et près de la porte Saint-James.

A quelques pas de la rue du Marché, M. Henri Rochefort, qui marchait un des premiers derrière le corbillard, fut pris, à ce qu'il nous a semblé, d'une défaillance ou d'une indisposition qui nécessita quelques soins à la suite desquels, cédant aux sollicitations de plusieurs de ses amis, il monta sur la petite plate-forme du corbillard, s'assit immédiatement au-dessous de la place occupée par la bière, et le cortège reprit sa route dans la direction du cimetière sans autre incident.

Sur tout le parcours, une certaine partie de la foule entonna la *Marseillaise* et proféra par instants les cris de: « Vive la République! »

On remarquait un assez grand nombre de membres d'une société de libres penseurs connue, croyons-nous, sous le nom de *Société des Solidaires*, lesquels étaient reconnaissables aux bouquets d'immortelles rouges qu'ils portent d'ordinaire à la boutonnière dans les convois funèbres.

Des discours ont été prononcés, mais l'éloignement nous a empêché de les entendre; celui de M. Jules Vallès se terminait, nous a-t-on assuré, par le cri de: « Vive la République! »

Tout était fini à quatre heures.

Des escouades de sergents de ville, placées sous les ordres de plusieurs officiers de paix, ont maintenu l'ordre pendant tout le temps qu'a duré la cérémonie.

A la suite des obsèques dont nous venons de parler, M. Henri Rochefort étant monté en fiacre pour rentrer à Paris, une assez forte colonne d'hommes en blouse, et de jeunes gens a suivi la voiture et s'est dirigée vers les Champs-Élysées, en criant: « Vive Rochefort! Vive la République! » et en chantant la *Marseillaise*.

Parvenue vis-à-vis du palais de l'Industrie, cette bande, qui était devenue très-considérable, a rencontré une escouade de sergents de ville, ayant à leur tête un commissaire de police. Ce magistrat a fait les trois sommations, à la suite desquelles l'attroupement s'est dispersé.

Un peu avant cinq heures, un autre fait de même nature s'était produit à la barrière de Neuilly.

Une bande nombreuse, venant de Neuilly, descendait sur Paris en criant: « Vive la République! » et: « A bas les assassins! » Un officier de paix s'avança et voulut dissiper les perturbateurs; alors, quelques individus ramassèrent des pierres et en lancèrent au fonctionnaire et aux sergents de ville qui l'accompagnaient. Deux de ces derniers ont été assez gravement atteints, et l'officier de paix a reçu un coup de canne qui ne l'a blessé que légèrement.

Quelques instants plus tard, devant la gare de la Porte-Maillot, près de la barrière, cinq ou six cents individus ont fait mine d'attaquer M. Bellanger, commissaire de police, et les agents de la force publique qu'il dirigeait. Voyant l'attitude menaçante de la foule, M. Bellanger fit écarter les sergents de ville, démasquant ainsi un détachement de gardes de Paris qui se trouvaient massés dans la gare. A leur vue, les perturbateurs s'enfuirent dans toutes les directions, laissant le sol jonché de chapeaux et de casquettes.

A la hauteur du palais de l'Industrie, la foule qui descendait des Champs-Élysées, en proférant des cris séditieux parmi lesquels on distinguait les mots: « Allons au Corps-Législatif! » était devenue tellement compacte, qu'un détachement de cavalerie qui stationnait le long du palais dut se mettre en mouvement. Il coupa en deux la manifestation qui se dispersa dans diverses directions.

A six heures et demie, une nouvelle bande, forte d'environ quinze cents personnes, parcourut les boulevards. A la hauteur du théâtre des Variétés, des sergents de ville ont fait mine de dissiper cet attroupement. Aussitôt on se jeta sur eux: des pierres volèrent de toutes parts et atteignirent les agents: deux d'entre eux ont été très-grièvement blessés de coups de pierres à la tête; un autre a reçu deux coups de stylet, dont l'un au-dessous du mamelon gauche et le second au bras droit; un officier de paix a été également atteint d'un coup de pierre.

Quatre ou cinq arrestations ont pu être opérées sur ce point. Deux des perturbateurs ont été conduits au poste de la rue Drouot par les passants eux-mêmes.

A sept heures et demie, une centaine de gamins a fait irruption sur la place de la Bastille, en criant: « A bas la rousse! » et en jetant des pierres aux agents, dont deux ont été atteints.

Un fait isolé, mais d'une assez grande gravité, s'est produit, vers cinq heures, sur le quai de la Tournelle.

Un garde de Paris à cheval, revenant d'escorter une voiture cellulaire à la prison de Mazas, et passant sur le quai de la Tournelle, a été tout à coup entouré par une vingtaine d'individus qui s'écrièrent: « Enlevons le garde municipal! » — « Vous allez me laisser passer, n'est-ce pas? » s'écria le garde. Mais voyant que ses agresseurs ne voulaient pas se retirer, il mit la bride de son cheval entre ses dents, tira son sabre et mit son pistolet à la main. Aussitôt, les individus se retirèrent et le garde put continuer sa route.

Vers neuf heures, des perturbateurs ont parcouru le faubourg Saint-Antoine en vociférant. Aussitôt plusieurs boutiquiers sont sortis armés de bâtons et ont déclaré qu'ils maintiendraient la tranquillité même par la force; les individus dont nous venons de parler se sont aussitôt dispersés.

Ce soir, vers dix heures, quelques attroupements se sont formés au carrefour du boulevard Montmartre, qui avait été, on se le rappelle, au mois de juin dernier, le rendez-vous ordinaire des agitateurs. Le personnel de ces rassemblements était toujours le même, composé de jeunes gens, et même d'enfants. Mais nous devons dire que cette fois les curieux s'abstenaient de se mêler à ces groupes, et que des passants cherchaient même à les dissiper assez énergiquement. Ces groupes faisaient entendre le *Chant des Girondins*, la *Marseillaise*, et quelques rares cris de: « Vive la République! » auxquels les personnes attablées aux cafés voisins répondaient par des coups de sifflets.

A un moment cependant, comme ces attroupements rendaient fort difficile la circulation des voitures, une escouade de sergents de ville a dû les dissiper.

A minuit tout paraissait rentré dans le calme.

Nous sommes heureux de constater qu'à part les scènes partielles que nous avons racontées plus haut, la tranquillité publique n'a pas été un instant sérieusement compromise. C'est un résultat qui est dû aux mesures tout à la fois énergiques et prudentes prises par l'administration et au bon sens de la population qui, par son attitude, a déjoué cette fois encore les espérances des factieux.

Les troupes n'ont paru sur la voie publique qu'en très-petit nombre, mais toutes les mesures avaient été prises par l'autorité, s'il eût été nécessaire, pour le maintien de l'ordre.

Divers détachements de cavalerie étaient arrivés à Paris des garnisons voisines de la capitale. En outre, deux batteries et demie d'artillerie avaient été expédiées de Vincennes et avaient été disposées de la façon suivante: une batterie à la caserne Napoléon, une batterie à la caserne du Prince Eugène et une demi-batterie au Conservatoire des Arts-et-Métiers.

Enfin, un fort détachement de gardes de Paris à pied et à cheval avait pris position à la mairie Drouot.

Voici d'après le *Gaulois*, le texte du discours prononcé devant la foule par M. Rochefort avant la levée du corps:

« Citoyens, en présence d'un événement aussi grave, une situation aussi difficile, je comprends qu'il est impossible de conserver la modération que commandent les intérêts de notre belle cause. Des obstacles insurmontables nous attendent à Paris. Le gouvernement, et je le sais de source certaine, le gouvernement a pris des dispositions stratégiques formidables. Il est à peu près impossible de porter le corps de Noir dans Paris. L'ennemi toujours prêt à nous écraser nous attend de pied ferme. Nous sommes en nombre, je suis

les landes de la Bretagne, avaient regagné leurs villas, et s'efforçaient, en reconstruisant leurs chaumières, en arrachant les ronces qui stérilisaient leurs héritages, de réparer les désastres de la guerre civile.

Bien des rançunes subsistaient néanmoins, et la réaction qui s'était opérée dans la marche générale des affaires faisait çà et là quelques victimes. Les agents de Carrier, surtout, chargés de tous les mépris et poursuivis de toutes les haines, étaient exposés à toutes les vengeances. En les protégeant, les autorités républicaines eussent craint de paraître assumer la responsabilité de leurs crimes, et les paysans, les voyant reniés par leur propre parti, ne se faisaient pas faute de leur infliger de terribles représailles. Peu de jours se passaient sans que quelque un de ces bandits expiât dans d'horribles tourments les cruautés dont ils s'étaient faits l'instrument et le complice. A part ces excès partiels, qui étaient comme les derniers tressaillements des convulsions terribles qui avaient ébranlé tout le pays, la Bretagne et le Poitou se reprenaient de toutes parts à la vie, et l'année 1795 s'était ouverte sous les plus heureux auspices.

Par une belle matinée du mois de mai, deux cavaliers suivaient au petit trot de leurs chevaux la route qui mène de Nantes au lac de Grand-Lieu. Ils portaient des vêtements bourgeois; mais un observateur quelque peu exercé eût reconnu sans peine que ce costume ne leur

était pas familier. Un soldat et un prêtre ne peuvent faire un mouvement sans trahir aussitôt leur caractère. On dirait que l'uniforme et la soutane impriment aux corps qu'ils ont une fois revêtus certains plis, certaines attitudes qui persistent jusqu'à la dernière heure. Nos deux personnages ne faisaient pas exception à cette règle, et la manière seule dont ils tenaient leur cravache attestait qu'ils sauraient tout aussi bien manier le sabre en cas de besoin.

C'étaient deux militaires, en effet, deux anciennes connaissances de nos lecteurs, Bénédicte et le père Cazeaux. Bénédicte était devenu colonel d'un régiment d'infanterie, dans lequel Mathurin Cazeaux était devenu sergent. Grièvement blessés tous deux dans une des nombreuses affaires qui ont illustré l'armée de Sambre-et-Meuse, ils avaient obtenu un congé de convalescence, et, après avoir passé quelques semaines à Paris, puis quelques jours à Nantes, ils se dirigèrent vers le domaine de Morsanges, où ils étaient attendus. Ils cheminaient lentement à travers la campagne du pays nantais. Les désastres de la guerre s'y révélaient à chaque pas en traits sinistres et lamentables. Aussi loin que la vue pouvait s'étendre, on n'apercevait que bourgs détruits, des bois incendiés, des terres en friche; mais les sentiments douloureux que faisaient naître ces tristes tableaux étaient atténués par le spectacle de l'activité avec laquelle les villageois, de retour dans leurs

foyers, s'efforçaient de réparer ces ruines. Eternel privilège de ce noble pays de France! Que de fois foulée, ravagée, réduite à toute extrémité par la guerre, par la peste, par la famine, par les débordements de ses fleuves, par tous les fléaux dont s'arme la colère divine quand elle a décrété l'extermination d'un peuple, cette terre généreuse et féconde a, dans sa vitalité indomptable, retrouvé, au premier rayon de soleil, assez de ressort pour épanouir sa glèbe, assez de séve pour se couvrir de fleurs!

Nos deux compagnons avaient parcouru à peu près la moitié de leur route; ils arrivaient sur la lisière d'un petit bois, lorsque le père Cazeaux arrêta brusquement son cheval.

— Qu'y a-t-il? lui demanda Bénédicte.

Le vieux sergent resta silencieux. Il promenait autour de lui un regard interrogateur.

— Est-ce que la vue de ce taillis réveille en vous quelque souvenir? reprit le colonel.

— Oui, répondit le père Cazeaux.

— Je devine. Ce doit être dans ces environs que vous avez jadis trouvé mon berceau?

— C'est cela même, cher enfant. Dame! il y a longtemps, en effet, et je cherche à m'orienter. Je suppose que nous ne sommes pas loin de l'endroit. Avançons.

Ils se remirent en marche à travers le bouquet de bois que le feu révolutionnaire avait à demi-consommé,

et dans lequel ne se dressait plus aucune croix.

Le père Cazeaux hochait la tête.

— Tout s'efface, dit-il, et, ma foi! pas un indice ne me rappelle le point précis où j'ai eu la bonne chance de te recueillir.

Malgré l'extrême différence des grades, le vieux sergent tutoyait toujours le colonel. Bénédicte avait absolument exigé qu'il en fût ainsi et que son père adoptif ne se départît jamais de cette affectueuse familiarité.

— Je ne me doutais guère alors, reprit le père Cazeaux en souriant, que je me chargeais d'élever un futur colonel, qui sera prochainement un illustre général.

— Oh! oh! fit Bénédicte, voilà une prédiction bien aventurée.

— Si M. Mathieu était ici, en sa qualité d'ancien sorcier, il la confirmerait, n'en doute pas.

— Grâce à Dieu! nous allons le revoir, le cher homme! Il m'a écrit qu'il était heureux d'être redevenu solitaire. Il est vrai qu'il habite maintenant un délicieux ermitage sur les bords du lac de Grand-Lieu.

— Il a bien fait de prendre sa retraite, dit le père Cazeaux. Son activité aux ambulances et sur les champs de bataille le tuait.

— Muguet et Coquelicot ont grand soin de lui, m'affirme-t-il. Chers enfants! j'ai hâte de les embrasser.

— Et moi donc! exclama le digne sergent. Quel bon

heureux de le constater, pour le repousser; mais il est armé et bien armé, et vous, citoyens, vous ne l'êtes pas!

» Ah! vous ne savez pas que ce serait courir à une mort certaine, car le gouvernement n'attend que ce moment pour en finir à jamais avec la république, déjà forte et bien défendue. Je ne le sais que trop, et j'ai tant de confiance en lui que je suis venu armé. Je n'ai plus le loisir de sortir autrement après l'assassinat de notre frère par Pierre Bonaparte.

» Quant à notre vengeance, nous l'aurons!  
» L'occasion était aujourd'hui sans pareille, direz-vous, et elle ne se représentera plus. Erreur! Tous les jours nous en trouverons de plus favorables encore que celle que vous croyez perdre aujourd'hui.

» Et à la force qui s'opposerait au passage de la liberté, nous opposerons d'abord la force du droit et de la justice et, s'il le faut ensuite, la force armée.

» Quant au gouvernement, nous n'attendons plus de lui satisfaction, nous ne voulons rien de lui, nous ne voulons plus de lui. Jamais un gouvernement sur la pente ne s'est relevé quand il a commencé à glisser. Sa chute est proche, sa chute est fatale! C'est pourquoi je vous demande patience et calme.

» Conduisons notre frère au cimetière de Neuilly et descendons sans trouble dans Paris, la seule manifestation qu'il nous soit possible aujourd'hui; la manifestation de la rue ne saurait que compromettre la cause de la démocratie radicale.

M. Delescluze a, de son côté, prononcé quelques paroles dont le *Réveil* donne la version que voici :

« Citoyens,  
» La circonstance qui nous réunit est des plus graves et des plus solennelles; un de nos amis a été assassiné par un des membres de la famille Bonaparte. Il nous faut une vengeance. Nous l'aurons. Mais le guet-apens est dressé. L'ennemi veille aux grilles. Il ne faut pas lui donner prise. (Oui! oui!)

» Citoyens, notre désir était de porter le corps au Père-Lachaise, mais nous ne l'y porterons pas.

» Pour la première fois depuis dix-huit ans le vent souffle dans nos voiles, ne compromettons pas notre cause, la cause de tous les peuples, la cause de la justice. Il faut se conformer au vœu de la famille de Victor Noir.

» Il faut laisser le convoi se diriger vers le cimetière de Neuilly. (Non! non!)

» Citoyens, vous n'avez jamais trouvé une plus grande preuve de modération et de patriotisme. Citoyens, à Neuilly! à Neuilly! (Oui! oui!)

Pour les articles non signés : P. GODET.

petit fermier et quelle gentille fermière ils doivent faire, depuis tantôt dix mois qu'ils ont quitté à tout jamais l'uniforme pour revêtir le costume poitevin! Ah! mon cher Bénédic! c'est une fière idée que tu as eue là de les renvoyer aux champs et de leur confier, avec le consentement de M. Raoul, la direction de la ferme de Morsanges, ainsi que l'administration provisoire de tous les biens de la famille de Flavigny.

— Je ne pouvais mieux faire assurément, puisque vous refusiez de prendre en main la gestion des propriétés de cette famille que nous aimons si sincèrement.

— Oh! moi, c'est fini! J'ai pris l'habitude des camps, et je veux rester soldat. D'ailleurs, ajouta le père Cazeaux en palissant, j'ai encore besoin de m'étourdir pour ne pas trop penser à celle qui est morte si lugubrement, et que je n'ai pas même tout-à-fait vengée; car le plus criminel de ses assassins est peut-être encore vivant.

— Roch Duhoux? — Oui! Roch Duhoux! ce scélérat, qu'une détestable fatalité a toujours soustrait à mes coups.

— Y a-t-il donc d'horribles coquins qui demeurent impunis en ce monde? réfléchit tout haut Bénédic. C'est impossible! Je ne le croirai jamais!

(La suite au prochain numéro.)

## Nouvelles Diverses.

Mardi, dans la matinée, toute la famille impériale est allée visiter l'Empereur et l'Impératrice.

L'Empereur semblait très-triste.

— Le *Paris-Journal* donne le texte d'une lettre que le prince Pierre-Bonaparte aurait écrite avant de se constituer prisonnier, à M. Conti, chef du cabinet de l'Empereur.

Voici cette lettre, que nous reproduisons sans en garantir l'authenticité :

« Mon cher monsieur Conti,

« Je viens vous annoncer qu'un grand malheur vient d'arriver; deux journalistes se sont présentés chez moi, ce matin; l'un m'a souffleté; l'autre a tiré un pistolet de sa poche. Je me suis armé d'un revolver et j'ai tiré. Je crois avoir gravement atteint la plus grande des deux personnes qui se trouvaient devant moi. Je viens de faire prévenir le commissaire de police et les sergents de ville.

« Recevez, mon cher monsieur Conti...

» PIERRE-NAPOLÉON BONAPARTE. »

— La juridiction devant laquelle est envoyé le prince Bonaparte n'est pas de création récente; elle date de 1852; elle ne se compose pas seulement de magistrats; loin d'être privée de la garantie sociale et individuelle qui résulte d'un jury, elle se compose d'un jury plus nombreux que le jury ordinaire et choisi par la voie du tirage au sort parmi les conseillers généraux de tous les départements.

— M. Victor Noir était âgé de vingt-deux ans. Ancien rédacteur du *Journal de Paris*, du *Figaro*, du *Rappel*, et, en dernier lieu, collaborateur, de M. Rochefort à la *Marseillaise*, M. Victor Noir était très-connu dans le monde des lettres; son entrain, son caractère expansif, lui avaient fait de nombreux amis.

M. Victor Noir devait se marier lundi, 10 janvier.

Nous croyons devoir rappeler les antécédents de l'auteur du drame d'Auteuil. Voici les lignes que lui consacre le *Dictionnaire des contemporains* :

« BONAPARTE (Pierre-Napoléon, prince), ancien représentant français, né à Rome le 12 septembre 1815, est le troisième fils de Lucien. En 1832, il alla rejoindre aux Etats-Unis son oncle Joseph, ancien roi d'Espagne, et suivit en Colombie le général républicain Santander, qui le nomma chef d'escadrons. Peu de temps après, il revint en Italie, où il vécut en mauvaise intelligence avec le gouvernement du pape, qui, en 1836, lui intima l'ordre de quitter les Etats de l'Eglise. Cerné par une troupe de sbires, il en blessa deux et tua leur chef de sa main; mais il reçut lui-même deux blessures dans la lutte et fut contraint de se rendre. Après une assez longue détention au fort Saint-Ange, il partit pour l'Amérique; puis il passa en Angleterre, et de là dans l'île de Corfou. Dans une excursion en Albanie, il eut une querelle avec les Pallikares, et leur livra, presque seul, un combat meurtrier. Le gouvernement anglais l'engagea à s'éloigner des côtes de la Grèce et de l'Italie. Il prit alors le chemin de Londres, après avoir vainement offert ses services à la France et au vice-roi d'Egypte, Méhémet-Ali. En 1848, à la nouvelle de la révolution, il accourut à Paris, invoqua le souvenir de son père qui avait toujours témoigné des opinions républicaines, et obtint le grade de chef de bataillon au titre étranger.

» Envoyé à l'Assemblée constituante par les électeurs de la Corse, il y fit partie du Comité de la guerre. Il vota ordinairement avec l'extrême-gauche : contre les deux Chambres, pour le droit au travail, pour l'impôt progressif, pour le crédit foncier, pour la suppression complète de l'impôt du sel, pour l'admission des transportés et pour l'ensemble de la constitution républicaine. Mais il repoussa l'amendement Grévy. Dans plusieurs occasions il se porta garant des sentiments de son

cousin Louis-Napoléon. Après l'élection du 10 décembre, il continua de siéger près de la Montagne, repoussa la proposition Râteau et désapprouva l'expédition de Rome. Il ne se sépara des démocrates que dans les questions relatives à la personne même du président. Réélu dans les deux départements de la Corse et de l'Ardèche, il fut, à l'Assemblée législative, un des adversaires les plus ardents de la réaction. Il repoussa la loi Parieu-Falloux sur l'enseignement, et demanda la question préalable sur le projet de loi présenté par M. Baroche contre le suffrage universel. Son ardeur démocratique excita souvent les colères de la droite, sans dissiper les défiances de la gauche. Il niait les projets de coup d'Etat avec une vivacité assez peu parlementaire. Il porta non moins d'indiscipline dans sa conduite militaire. En 1848, il partit pour l'Algérie et assista aux premières opérations du siège de Zaatcha; puis, avant l'assaut, rentra en France, sans permission. M. d'Hautpoul, ministre de la guerre, le destitua, et cette mesure, qui fut suivie d'un duel entre M. P. Bonaparte et un journaliste de l'extrême-droite, obtint l'approbation expresse de l'Assemblée.

» Le coup d'Etat du 2 décembre mit dans une position très-délicate ceux des membres de la famille Bonaparte qui s'étaient prononcés pour le maintien de la Constitution. M. Pierre Bonaparte rentra dans la vie privée. Lors du rétablissement de l'Empire, il reçut, comme ses frères, les titres de prince et d'atlesse, mais sans faire non plus partie de la famille impériale. Ne fréquentant pas assidûment la cour des Tuileries, tantôt il se livra, en Corse à sa passion pour la chasse, tantôt il vécut retiré à Auteuil, dans une maison de campagne. Il consacra une partie de ses loisirs à des travaux littéraires et traduisit en vers français la tragédie de *Nabuchodonosor* de Niccolini. (1861, in-4). Il a été nommé par le roi Victor-Emmanuel grand-croix des saints Maurice et Lazare, le 29 mai 1864, et promu, le 3 novembre de la même année, officier de la Légion-d'Honneur.

## Chronique Locale et de l'Ouest.

DÉPÊCHE TÉLÉGRAPHIQUE.

Châtelleraut, 14 janvier, 4 h. 5.

Une crue se manifeste sur la Vienne; elle atteint 1 mètre 60 au-dessus de l'étiage. On présume que le maximum sera de 2 mètres, et qu'il se produira aujourd'hui vers 6 heures. Cette crue ne cause aucune préoccupation.

Une autre dépêche, adressée d'Orléans, à la même date, porte :

« Point de crue annoncée pour la Loire, qui, depuis hier matin 8 heures, est stationnaire à la cote de 0 m. 77 de l'échelle d'Orléans. »

Un détachement du 14<sup>e</sup> de ligne, composé de 11 officiers et 509 hommes, arrivera à Saumur le 16 de ce mois. Ce détachement repartira le lendemain pour Fontevault, laissant dans notre ville une compagnie composée de 2 officiers et 76 hommes.

Le 17 janvier, un autre détachement, de 10 officiers et 323 hommes, venant de Fontevault, arrivera à Saumur.

Le tirage au sort de la classe de 1869 commencera du 1<sup>er</sup> au 14 février prochain pour toute la France. L'itinéraire des opérations dans chaque canton sera publié par les soins des préfets.

L'année dernière, le tirage de la classe de 1868 a commencé dans la seconde quinzaine de janvier.

A ce propos, un grand nombre de députés émettent le vœu que la dénomination de cette classe soit changée, et que celle-ci soit désignée sous le nom de classe de 1870. C'est, en effet, en 1870 qu'auront lieu toutes les opérations essentielles de cette classe : tirage au sort, révision, enrôlement et départ des jeunes soldats.

On désignerait de même les classes suivantes pour l'année où se feront les principales ou plutôt les seules opérations qui s'y rapportent. Cela deviendrait plus clair pour tout le monde, et l'on éviterait ainsi des indications confuses de la part des personnes qui ne sont pas familiarisées avec la loi sur le recrutement et qui désignent les classes par l'année du tirage et de la révision.

Il y a encore plus de raisons maintenant de donner aux classes le nom de l'année où elles sont appelées, que le service militaire commence, en vertu de la loi du 1<sup>er</sup> février 1868, au milieu de l'année, c'est-à-dire le 1<sup>er</sup> juillet, au lieu de compter du 1<sup>er</sup> janvier précédent, comme sous l'empire de la loi de 1852.

VILLE DE SAUMUR.

AVIS ADMINISTRATIF.

Liste électorale. — Révision pour 1870.

Le Maire de la ville de Saumur informe ses administrés, qu'aux termes du décret réglementaire du 2 février 1852, l'administration municipale s'occupe, en ce moment, de la révision de la liste électorale.

En conséquence, le tableau de rectification sera affiché et déposé au secrétariat de la Mairie, ainsi que la liste électorale, pendant 20 jours, à partir du 15 janvier.

Pendant ce temps, c'est-à-dire du 15 janvier au 4 février, tout citoyen omis pourra réclamer son inscription, et tout électeur inscrit pourra réclamer la radiation de tout électeur indûment inscrit ou l'inscription de tout individu omis.

Le Maire rappelle que, passé le délai réglementaire (4 février), aucune inscription, autre que celles prononcées dans les délais légaux, soit par la commission municipale, soit par M. le juge-de-peace, ne pourra être faite sur la liste électorale, qui devra servir pour toutes les élections ultérieures jusqu'au 31 mars 1871. Il ne saurait donc trop insister auprès de ses administrés et notamment auprès de ceux qui n'auraient pas reçu de cartes aux dernières élections, pour les inviter à se présenter à la Mairie, afin de s'assurer s'ils sont portés sur la liste. Dans le cas contraire, ils pourraient s'en prendre qu'à leur négligence, pour leur défaut d'inscription.

Hôtel-de-Ville de Saumur, le 20 décembre 1869.

Le Conseiller municipal délégué,  
f. f<sup>o</sup> de Maire de Saumur,  
LECOY.

Pour chronique locale et nouvelles diverses : P. GODET.

## Dernières Nouvelles.

Paris, 14 janvier. — Les dissidents du centre gauche présenteront un ordre du jour disant que la Chambre, confiante dans la vigilance et la fermeté du ministère, est d'avis de ne pas donner suite à la demande d'autorisation de poursuites contre M. Henri Rochefort.

La discussion de cette demande d'autorisation a été fixée à lundi.

Hier, l'Empereur a visité les troupes de la garde impériale, l'Ecole militaire, puis les casernes des quai d'Orsay et de l'Hôtel-de-Ville. Il était accompagné des maréchaux Bazaine, Canrobert et du général Bourbaki.

Depuis le 12 janvier, c'est-à-dire depuis l'enterrement de Victor Noir, le régiment de zouaves est établi sous des tentes dans le jardin des Tuileries.

Le *Journal des Débats* dément le bruit d'après lequel M. Daru avait projeté de donner sa démission. Un accord complet existe, entre les ministres et toutes les décisions sont prises à l'unanimité.

Le *Figaro* confirme le fait que Ledru-Rollin est arrivé à Paris. Il n'y a eu aucune manifestation.

La chambre criminelle de la cour de cassation a procédé, dans son audience d'hier, aux débats relatifs au pourvoi formé par Troppmann. La cour, a rejeté le pourvoi.

Pour dernières nouvelles : P. GODET.

SALLE DE L'HOTEL-DE-VILLE.

Vendredi 21 janvier, à 8 h. 1/2 du soir, — Conférence de M. EMILE DESCHANEL: **Portraits physiologiques et littéraires.**

Prix d'entrée: 2 fr. 50 c. par personne. — On trouve des billets chez le concierge de l'Hôtel-de-Ville.

**Comptoir Franco-Belge**

H. Gislain,

6, Boulevard Sébastopol à Paris.

Achat et Vente de toutes valeurs à la Bourse de Paris. — Courtage officiel. — Paiement de tous coupons; 50 centimes pour cent.

Paiement des rentes *Italienne et Turque*. Les titres sont retournés dans la huitaine (mêmes coupures et mêmes numéros). Livraison des titres achetés dans les 4 jours. — Pour les titres vendus, envoi immédiat des fonds.

**COMPAGNIE FRANÇAISE**

DES

**COTONS ET PRODUITS AGRICOLES**

**ALGÉRIENS**

**SOCIÉTÉ ANONYME**

constituée par actes des 24 novembre et 2 décembre 1863 et autorisée par décret impérial en date du 15 décembre 1863

Capital 2,500,000 francs

SIÈGE SOCIAL, 18, RUE DE LA CHAUSÉE-D'ANTIN

**ÉMISSION DE 8,000 OBLIGATIONS**

AUTORISÉE PAR LE CONSEIL D'ÉTAT

et l'Assemblée générale des actionnaires du 31 mai 1866.

La Compagnie des Coton et Produits agricoles algériens a été fondée, il y a six ans, dans le but de favoriser, en Algérie, l'agriculture ainsi que toutes les industries qui s'y rattachent; elle poursuit avec succès la réalisation de son programme.

La Compagnie possède et exploite en Algérie: 1° Le domaine d'Al-Gham, d'une contenance de 930 hectares, situé dans la plaine de la Mitidja (arrondissement de Blidah);

2° L'établissement d'industrie agricole de Boufarik, le plus important de la colonie. Il contient un atelier d'égrenage pour le

coton, ainsi qu'une usine à rouir et à tiller le lin pourvue d'un outillage perfectionné suffisant pour traiter annuellement 3 millions de kilogrammes de lin.

L'émission de 8,000 obligations que la Compagnie fait, a pour but:

1° La création d'autres établissements industriels semblables à celui de Boufarik.

2° L'organisation de docks et entrepôts dans les principales villes de l'Algérie où ils sont réclamés par les vœux unanimes de la colonie.

3° La construction de chemins de fer à bon marché. (La Compagnie a acquis le privilège exclusif du système Larmanjat, adopté par plusieurs départements et par un grand nombre d'exploitations agricoles, car il ne coûte que 15,000 francs le kilomètre.)

La Compagnie n'a pas de dette antérieure; son actif actuel est un gage suffisant pour les obligataires, et ses derniers inventaires annuels couvrent l'annuité nécessaire pour le présent emprunt; ses obligations prennent donc rang parmi les placements les plus sérieux; elles sont en outre des plus avantageux, car elles rapportent 7 fr. 25 0/0 y compris la prime de remboursement.

Le Président du Conseil d'administration, Marquis de JOUSSELIN, L'Administrateur-Directeur, A. DU MESNIL.

Les obligations émises sont remboursables à 400 francs, en 40 années, par tirages semestriels. Elles rapportent 18 francs d'intérêt annuel, payables par semestres, les 1er avril et 1er octobre de chaque année.

**PRIX D'ÉMISSION:**

(JOUISSANCE DU 1er OCTOBRE 1869.)

305 francs par obligation, payables

comme suit: 50 fr. en souscrivant.

75 " au 1er février.

100 " au 1er mars.

80 " au 1er avril (ou 71 fr. sous déduction

du coupon échéant ce jour).

305 francs.

Les Souscripteurs auront la faculté d'anticiper les versements non échus à raison de 6 0/0 l'an, ce qui met l'obligation complètement libérée en souscrivant à 202 fr. Les versements en retard seront passibles d'une retenue de 6 0/0 l'an.

**LA SOUSCRIPTION SERA OUVERTE**

Les 14, 15, 16, 17, 18 et 19 janvier

AU SIÈGE DE LA SOCIÉTÉ, 18, rue de la Chaussée-d'Antin;

Et chez MM. DREYFUS, SCHEYER et Cie, banquiers, — 16, rue de la Grange-Batelière, — qui sont chargés de recevoir les souscriptions.

(Envoyer Mandats, Chèques ou Billets de Banque).

On peut également verser, au crédit de MM. DREYFUS, SCHEYER et Cie, dans toutes les succursales de la Banque de France.

Les souscriptions seront réduites proportionnellement si les demandes dépassent le nombre des 8,000 obligations émises.

Les actions de la Compagnie Française des Cotons et Produits agricoles algériens sont admises à la cote officielle de la Bourse de Paris; la cote des obligations sera demandée aussitôt après l'émission. (18)

**OBLIGATIONS DE HONDURAS**

DOUBLE GARANTIE DE L'ÉTAT ET DU CHEMIN DE FER.

Prix. — Le prix d'émission était de 225 fr.; le prix de vente est de 225 fr., payables, 25 fr. comptant et 25 fr. de mois en mois.

Revenu fixe. — Intérêt de 20 fr. par an, exigible, 10 fr. le 1er mars et 10 fr. le 1er septembre.

Tirages. — Il y a deux tirages par an, l'un le 1er février, l'autre le 1er août; les numéros sortants sont remboursés à 300 fr.

Action de jouissance. — L'obligation, même après le capital remboursé, donne droit à une action dont le revenu annuel est estimé à 50 fr.

Une bonification de 2 p. 100 ou de 4 fr. 50 est faite à ceux qui paient l'obligation comptant. De plus, le coupon de 10 fr. du semestre courant est payé de suite à l'acheteur. En sorte que le prix net de l'obligation ressort à 210 fr. 50, sans frais ni commission, contre livraison immédiate.

Pour 210 fr. 50, on a droit: 1° à 20 francs d'intérêt fixe, soit 9 1/2 pour 100; — 2° à une augmentation de capital de 90 fr. en une durée

moyenne de moins de 9 années, par suite de remboursement à 300 fr., ce qui représente encore 10 fr. par an, soit 4 fr. 75 pour 100 en sus de l'intérêt; 5° et enfin, après le remboursement du capital, à un revenu probable et supplémentaire de 50 fr. par an.

Les à-compte payés ne donnent droit qu'à l'intérêt fixe de 20 fr., proportionnellement à leur importance.

Les obligations de Honduras sont admises à la cote officielle de la Bourse de Paris.

Le Journal officiel donne toujours le premier des nouvelles du Honduras.

S'ADRESSER:

Pour l'achat, le paiement des coupons et l'envoi gratuit de la liste des tirages des obligations de Honduras,

A la Caisse de l'UNION DES ACTIONNAIRES, place Vendôme, n° 10, Paris. (558)

M. SICARD, dentiste, rue des Lices, 52, Angers.

— Tout malade trouve, dans la douce *Revalésière du Barry*, santé, énergie, appétit, bonne digestion et bon sommeil. Elle guérit sans médecine, ni purges, ni frais, les dyspepsies, gastrites, gastralgies, glaires, vents, aigreurs, acidités, pituites, nausées, renvois, vomissements, constipation, diarrhée, dysenterie, coliques, toux, asthme, étouffements, oppression, congestion, névrose, insomnies, mélancolie, diabète, faiblesse, phthisie, fluxion et tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang. 72 000 cures, y compris celles de S. S. le Pape, le duc de Pluskow, Mme la marquise de Bréhan, etc., etc. — Six fois plus nourrissante que la viande sans échauffer, elle économise 50 fois son prix en médecine. En boîtes, 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 6 kil., 32 fr.; 12 kil., 60 fr. — La *Revalésière chocolatée* rend appétit, digestion, sommeil, énergie et chairs fermes aux personnes et aux enfants les plus faibles, et nourrit dix fois mieux que la viande et que le chocolat ordinaire sans échauffer. — En boîtes de 12 tasses 2 fr. 25; de 576 tasses, 60 fr., ou environ 10 c. la tasse. — Envoi contre bon de poste. — Dépôt à Saumur, chez MM. TExier, place de la Bilange, et chez les pharmaciens et épiciers. — Du Barry et Co., 20, place Vendôme, Paris. (453)

P. GODET, propriétaire-gérant.

Etude de M. MÉHOUS, notaire à Saumur.

**A VENDRE**

UNE **JOLIE PROPRIÉTÉ** Au Pont-Foucharde,

Comprenant maison de maître, avec ameublement de salon et glaces; servitudes, cour, jardin et enclos de 53 ares, et 74 ares de vignes en plein rapport, à la Malgagne.

S'adresser à M. CHAUVIN, pompier, rue d'Orléans, ou à M. MÉHOUS, notaire. (161)

Etude de M. HENRI PLÉ, commissaire-priseur à Saumur.

**VENTE MOBILIÈRE**

Le mardi 18 janvier 1870, à midi, et jours suivants, il sera procédé, par le ministère de M. Henri Plé, commissaire-priseur à Saumur, dans une maison sise rue Courcouronne, n° 10 bis, à la vente publique aux enchères de quantité d'objets mobiliers appartenant à M<sup>me</sup> veuve Manet-Monnier.

Il sera vendu:

L'ameublement de sept chambres garnies, composé de: lits, matelas, couvertures, oreillers, traversins, édredons, rideaux, couvertures; plusieurs pendules et glaces, guéridons, canapés, divans, fauteuils Voltaire et autres, chaises garnies, commodes, secrétaires, consoles, quatre armoires à glaces, étagères, tables de toilette, tables de nuit, bureaux, flambeaux, tables de jeu, tableaux, lithographies, tapis, garnitures de cheminées, draps, serviettes, nappes, essuie-mains, et quantité d'autres bons objets.

On paiera comptant, plus 5 p 0/0.

**A AFFERMER**

PAR ADJUDICATION, En l'étude et par le ministère de M. LAUMONIER, notaire à Saumur,

Le dimanche 16 janvier 1870, à midi.

**UN PRÉ**

Appartenant aux Hospices de Saumur,

Situé dans la prairie de Bellevue, commune de St-Lambert-des-Levés.

Ce pré est cadastré sous le n° 408, section C, pour 2 hectares 82 ares; il est exploité par Jamain-Hamelin.

La jouissance commencera au 1er mars 1871.

Mise à prix..... 400 fr.

**A LOUER**

pour la Saint-Jean 1870,

UNE MAISON, propre au commerce, située à Saumur, rue St-Jean n° 51.

S'adresser à M. LAMBOURG, propriétaire, quai de Limoges. (516)

**A LOUER**

PRÉSENTEMENT, ou pour la St-Jean,

**PETITE MAISON,** Rue Courcouronne, n° 6.

S'adresser, à côté, n° 8. (11)

**A LOUER**

DE SUITE, DEUX MAISONS, rue de la Petite-Bilange, ancien hôtel Boutel, composées chacune de salon, salle à manger, cuisine, 5 chambres à coucher, grands séchoirs, cave, écurie; remise et jardin.

S'adresser à M. A. BOLOGNESI, propriétaire, ou à M. LE BLAYE, notaire.

**AUX ASTHMATIQUES** M. Aubrée, pharmacien à Burie (Charente-Inf<sup>re</sup>), a obtenu par sa précieuse découverte, plus de 1,500 guérisons. Il en adressera, franco, la preuve aux personnes qui lui en feront la demande. Prix du traitement, 50 francs.

RÉTENTION D'URINE, douleurs néphrétiques, prompt guérison, traitement spécial de M. Aubrée. — Prix, 15 francs. (22)

Médaille d'argent à l'Exposition universelle de 1867. Médailles aux Expositions universelles de 1855 et 1862.

**BANDAGES HERNIAIRES**

DE MM. WICKHAM FRÈRES, CHIRURGIENS-HERNIAIRES, RUE DE LA BANQUE, 16, A PARIS.

Seul dépôt à Saumur, chez M. LARDEUX, coutelier-bandagiste, rue Saint-Jean.

Ces Bandages sont à ressorts élastiques et à vis de pression ou d'inclinaison, sans sous-cuisses, et ne fatiguent point les hanches. — M. LARDEUX se charge de choisir et d'appliquer le Bandage le plus convenable à chaque hernie; toutes les personnes qui en font usage éprouvent un soulagement réel, et leur efficacité tend à faciliter une guérison complète.

PRIX MODÉRÉS.

**A VENDRE**

Une voiture de voyageur, servant de break.

S'adresser au Bureau du Journal.

**A LOUER**

MAISON, rue du Petit-Maître, avec ou sans écurie et remise.

S'adresser à M. Rivaud. (68)

**BOURSE DE PARIS.**

RENTE ET ACTIONS	BOURSE DU 13 JANVIER			BOURSE DU 14 JANVIER		
	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.	Dernier cours.	Hausse.	Baisse.
au comptant.						
3 pour cent 1862.	73 50		20	78 75	15	
4 1/2 pour cent 1852.	103		1	104	1	
Obligations du Trésor.	497 50			497 50		
Ville de Paris 1869.	364			362 50		1 50
Banque de France.	2900	20		2880		20
Crédit Foncier (estamp.)	1777 50	7 50		1765	5	12 50
Crédit Foncier colonial.	402 50			410	7 50	
Crédit Agricole	620	2 50		622 50	2 50	
Crédit Industriel.	650			650	10	
Crédit Mobilier (estamp.)	210	1 25		218 75	8 75	
Comptoir d'esc. de Paris.	715			717 50	2 50	
Orléans (estampillé)	978 75	1 25		975	1 25	
Nord (actions anciennes).	1127 50			1135	7 50	
Est.	595	2 50		596 25	1 25	
Paris-Lyon-Méditerranée.	986 25	3 75		987 50	1 25	
Midi.	620			620		
Ouest.	602 50	1 25		605	2 50	
Charentes.	488 75	1 25		490	1 25	
Vendée.						
C <sup>ie</sup> Parisienne du Gaz.	1675	7 50		1665		20
Canal de Suez.	367 50	3 75		371 25	3 75	
Transatlantique.	190	5		195	5	
Câble transatlantique.	445			365		
Compagnie immobilière.	89	4		89		
Emprunt Italien 5 0/0.	55 20	30		55 30	10	
Autrichiens.	820	2 50		825	5	
Sud-Autrich-Lombardes.	520	1 25		578 75	1 25	
Victor-Emmanuel.	54			54		
Crédit Mobilier Espagnol.	417 50	2 50		412 50	5	
Est-Hongrois.	302 50	2 50		305	2 50	
Foncier autrichien.	932 50	7 50		935	2 50	
OBLIGATIONS 3 p. 0/0, garanties par l'État, remboursables à 500 fr.						
Nord.	341			340		
Orléans.	338			337 50		
Paris-Lyon-Méditerranée.	334			333 50		
Ouest.	333			333 50		
Midi.	332			333		
Est.	340			336		

Saumur, P. GODET, imprimeur